



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Remise du rapport
« Renforcer la négociation collective
dans la fonction publique »
à Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat
auprès du Ministre de l'Action et des
Comptes publics**

Paris, le 25/05/2020
N°1035

Pour faire suite à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et dans le but d'améliorer la qualité et la densité du dialogue social, M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès de M. Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a confié le 12 novembre 2019 à Mme Marie-Odile ESCH, membre du Conseil économique, social et environnemental, chargée de mission à la Fédération nationale de la CFDT, M. Christian VIGOUROUX, président de section honoraire du Conseil d'Etat, et M. Jean-Louis ROUQUETTE, inspecteur général des finances, une mission afin d'examiner les conditions dans lesquelles les accords collectifs passés dans la fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière pourraient être dotés d'une force juridique les rendant opposables aux parties.

Depuis 2010, seuls quatre accords ont été signés au niveau inter-fonctions publiques, et vingt-neuf à l'échelle ministérielle. Aux autres niveaux, et quel que soit le versant concerné, il n'existe ni suivi, ni analyse des accords négociés ou conclus dans la fonction publique. Le Gouvernement a pris acte de cette situation et a souhaité renforcer par ordonnance (article 14 de la loi précitée) le dialogue social au sein des trois versants de la fonction publique.

Cette possibilité de définir les conditions dans lesquelles les accords collectifs dans la fonction publique pourront disposer d'une portée ou d'effets juridiques est une « innovation majeure » selon les rapporteurs. Elle structurera les étapes futures de la négociation, en termes de conception, d'organisation et de mise en œuvre au sein de l'administration. L'acculturation des parties prenantes sera également nécessaire à la transformation du dialogue social et devra être accompagnée par des mesures opérationnelles.

Le Gouvernement a décidé d'inscrire, dès le mois de juin à l'agenda social, le projet d'ordonnance relatif à la négociation collective afin d'élaborer un texte puis de le présenter au Conseil commun de la fonction publique dans les meilleurs délais.

« Le Gouvernement a pour objectif d'encourager le développement de la négociation collective dans la fonction publique afin de construire des solutions innovantes et adaptées aux enjeux majeurs et sans cesse évolutifs des services publics dans chaque territoire » a déclaré le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT.